



COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	12	13	02

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 13 décembre 2023 : 7 décembre 2023
- Réunion du 13 décembre 2023 : absence de quorum constatée (24 membres présent.e.s, 2 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 38 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 19 décembre 2023 : 14 décembre 2023
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 26/12/2023
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 03¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nb de membres absents et excusés : 60

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
14 décembre 2023 20231219-C2023_12_19_02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le projet de Décision Modificative, qui est proposé à votre approbation, s'équilibre en dépenses et recettes à un montant total de - 19 000 €, soit :

- Section de fonctionnement : + 500 000 €
- Section d'investissement : - 519 000 €

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° C2022_12_19_04 du 19 décembre 2022 portant adoption du budget primitif du SMEDAR,
Vu la délibération n° C2023_06_12_06 du 12 juin 2023 portant adoption du budget supplémentaire du SMEDAR,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 07/12/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 13/12/2023,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 13/12/2023,
Vu la 2^e convocation adressée le 14/12/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 19/12/2023,
Considérant l'avis favorable de la Commission de finances en date du 13 décembre 2023,
Considérant le rapport présenté,

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Article unique – d’adopter la décision modificative n° 2 de l’exercice 2023 du budget principal dont les écritures budgétaires sont les suivantes :

Fonctionnement-Dépenses	Budget 2023	DM2 2023	TOTAL
022 Dépenses imprévues			0,00
011 Charges à caractère général	38 932 981,08	-61 000,00	38 871 981,08
012 Charges de personnel	12 648 323,00		12 648 323,00
65 Autres charges de gestion courante	1 817 755,00		1 817 755,00
66 Charges financières	2 435 000,00		2 435 000,00
67 Charges exceptionnelles	327 000,00		327 000,00
023 Virement à la section d'investissement	8 954 768,95	561 000,00	9 515 768,95
042 Opérations d'ordre entre sections	7 148 108,00		7 148 108,00
TOTAL	72 263 936,03	500 000,00	72 763 936,03
Fonctionnement-Recettes	Budget 2023	DM2 2023	TOTAL
002 Résultat antérieur reporté	1 821 001,03		1 821 001,03
013 Atténuation de charges	250 000,00		250 000,00
70 Produit des services	59 028 112,00		59 028 112,00
74 Dotations et participations	5 900 500,00		5 900 500,00
75 Autres produits de gestion courante	555 000,00		555 000,00
76 Produits financiers			0,00
77 Produits exceptionnels	202 900,00		202 900,00
042 Opérations d'ordre entre sections	4 506 423,00	500 000,00	5 006 423,00
TOTAL	72 263 936,03	500 000,00	72 763 936,03

Investissements-Dépenses	Budget 2023	DM2 2023	TOTAL
001 Résultat antérieur reporté	4 126 792,45		4 126 792,45
10 Dotations, fonds divers et réserves			0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	8 315 000,00		8 315 000,00
Dépenses d'équipement	7 166 446,22	-1 019 000,00	6 147 446,22
040 Opérations d'ordre	4 506 423,00	500 000,00	5 006 423,00
041 Opérations patrimoniales	859 757,00		859 757,00
TOTAL	24 974 418,67	-519 000,00	24 455 418,67
Investissements-Recettes	Budget 2023	DM2 2023	TOTAL
001 Résultat antérieur reporté			0,00

024 Produits de cessions d'immobilisations	21 000,00		21 000,00
1068 Affectation du résultat	5 568 941,91		5 568 941,91
13 Subventions d'investissement	205 627,20		205 627,20
16 Emprunts et dettes assimilés	2 086 995,61	-1 080 000,00	1 006 995,61
23 Immobilisations en cours	129 220,00		129 220,00
021 Virement de la section d'investissement	8 954 768,95	561 000,00	9 515 768,95
040 Opérations d'ordre entre section	7 148 108,00		7 148 108,00
041 Opérations patrimoniales	859 757,00		859 757,00
TOTAL	24 974 418,67	-519 000,00	24 455 418,67

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR 04 FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE 00 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s) 00